

## Compte rendu de la séance du 20 janvier 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Pascale GUAGNI-LEMOING

### Ordre du jour:

- Goûter du matin
- Effectifs futurs
- Convention pour les produits d'entretien avec Sainte Foy la Longue
- Convention d'occupation du Pôle Enfance par la Halte Garderie Itinérante
- Devis APS pour les plans Pôle Enfance
- Formation à la remise en chauffe des plats
- Règlements intérieurs de la cantine et du SISS
- Travaux et demandes de subventions 2021
- Convention PayFip
- Autorisation de recrutement de contractuels de remplacement
- Autorisation de recrutement de contractuels pour accroissement d'activités temporaires

Validation du compte-rendu du dernier conseil syndical du RPI à l'unanimité.

### Délibérations du conseil

#### CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX PAR LA CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE ( DE 2021 001)

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde souhaite occuper les locaux du Pôle Enfance afin d'y installer la halte garderie itinérante tous les mercredis de 8h15 à 12h45 exception faite des périodes de fermetures annuelles.

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

#### DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée
- De facturer la Communauté de Communes du Réolais à hauteur de ses heures de présence effectives.

#### CONVENTION DE REFACTURATION DES PRODUITS D'ENTRETIEN ( DE 2021 002)

Afin de définir les règles applicables à la prise en charge des dépenses de produits d'entretien pour l'école de Sainte Foy la Longue, il est proposé de mettre en place une convention avec la mairie de Sainte Foy la Longue afin de leur permettre de commander les produits nécessaires au fonctionnement de l'école et de facturer les frais correspondants au RPI.

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

#### DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée

## RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES ( DE 2021 003)

Le conseil syndical,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1° ;

Considérant que les nécessités de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

### **DÉCIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- De charger Monsieur le Président de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 12 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

## RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS POUR LE REMPLACEMENT MOMENTANE D'AGENTS PUBLICS ( DE 2021 004)

Le Conseil Syndical RPI des Coteaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé(e) de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### DETR - DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION DE LA CLASSE / HALL D'ACCUEIL / SANITAIRES DE L'ECOLE DE SAINT ANDRE DU BOIS (DE 2021 014)

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et leur donner une ambiance du travail conviviale, le Conseil Syndical souhaite rénover la classe GS/CP, ainsi que le halle d'accueil et les sanitaires qui leur sont dédiés. Ces travaux comprennent une isolation des murs périphériques et du plafond ainsi qu'une rénovation importante de l'ensemble des lieux vétustes aujourd'hui. Ils viennent en complément des travaux de changement des menuiseries qui ont déjà été effectués lors du précédent mandat.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical un « Projet de rénovation de la classe / hall d'accueil / sanitaires de l'école de Saint André du Bois » détaillé comme suit :

Ecole de Saint André du Bois

- Rénovation classe / sanitaire / sas : 52 846.80 € HT
- Mission du maître d'oeuvre : 2 800.00 € HT (non subventionnable)
- Mise aux normes incendie : 837.21 € HT

APRES en avoir délibéré A L'UNANIMITE, le Conseil Syndical décide d'adopter :

- Les devis estimatifs des travaux prévus pour 53 684.01 € HT
- Décide de demander une subvention auprès de la DETR
- Ratifie le plan de financement suivant :
  - DETR 35% 18 789.40 €
  - Autofinancement 34 894.61 €
- De mandater Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches correspondantes

### CONVENTION POUR PAIEMENT EN LIGNE ( DE 2021 007)

Vu la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 et le décret n°2018-689 du 1er août 2018 sur l'obligation de la part des collectivités locales de proposer à leurs usagers une **solution de paiement en ligne** ;

Considérant, le montant des recettes annuelles 2017 du RPI au titre de ses ventes de prestations de services a dépassé 5 000 € en 2017 ;

Considérant l'offre de la DGFIP : **PAYFiP DGFIP**, gratuit permettant aux collectivités de répondre à cette obligation

Monsieur le Président propose d'adhérer au service PAYFIP DGFIP et d'intégrer une page Internet sécurisée spécifique au site existant via le prestataire Gironde Numérique.

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

### DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de la DGFIP
- De mettre en oeuvre une page Internet sécurisée via Gironde Numérique afin de permettre aux usagers de payer leur facture en ligne

### DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - DEMANDE DE SUBVENTION "RENOVATION DE LA CLASSE / HALL D'ACCUEIL / SANITAIRES DE L'ECOLE DE SAINT ANDRE DU BOIS (DE 2021 015)

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et leur donner une ambiance du travail conviviale, le Conseil Syndical souhaite rénover la classe GS/CP, ainsi que le halle d'accueil et les sanitaires qui leur sont dédiés. Ces travaux comprennent une isolation des murs périphériques et du plafond ainsi qu'une rénovation importante de l'ensemble des lieux vétustes aujourd'hui. Ils viennent en complément des travaux de changement des menuiseries qui ont déjà été effectués lors du précédent mandat.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical un « Projet de rénovation de la classe / hall d'accueil / sanitaires de l'école de Saint André du Bois » détaillé comme suit :

Ecole de Saint André du Bois

- Rénovation classe / sanitaire / sas : 52 846.80 € HT
- Mission du maître d'oeuvre : 2 800.00 € HT (non subventionnable)
- Mise aux normes incendie : 837.21 € HT

APRES en avoir délibéré A L'UNANIMITE, le Conseil Syndical décide d'adopter :

- Les devis estimatifs des travaux prévus pour 53 684.01 € HT
- Décide de demander une subvention auprès du Département de la Gironde
- Ratifie le plan de financement suivant :
  - Département Gironde 50% coef. 1.19 31 941.98 €
  - Autofinancement 21 742.03 €
- De mandater Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches correspondantes

DETR - DEMANDE DE SUBVENTION "RENOVATION MUR/PORTAIL DE LA COUR DE RECREATION ET RAJOUT D'UNE LUMIERE AU TABLEAU DE LA CLASSE DE L'ECOLE DE SAINTE FOY LA LONGUE" ( DE 2021 010)

Poursuivant les travaux déjà effectués lors du précédent mandat, le Conseil Syndical souhaite rénover le mur de la cour de récréation et le portail, donnant accès à l'école. Au même temps le Conseil souhaite rajouter une lumière au niveau tableau pour le confort des élèves.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical un « **Projet de rénovation mur / portail de la cour de récréation et rajout d'une lumière au tableau de la classe pour l'école de Sainte Foy la Longue** » détaillé comme suit :

**Ecole de Sainte Foy la Longue**

- Rénovation mur/portail : 5 249.00 €
- Electricité du tableau : 1 386.00 €
- Mise aux normes incendie : 488.01 €

APRES en avoir délibéré A L'UNANIMITE, le Conseil Syndical décide d'adopter :

- Les devis estimatifs des travaux prévus pour 7 123.01 € HT
- Décide de demander une subvention auprès de la DETR
- Ratifie le plan de financement suivant :
  - DETR 35% 2 493.05 €
  - Autofinancement 4 629.96 €
- De mandater Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches correspondantes

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - DEMANDE DE SUBVENTION "RENOVATION MUR/PORTAIL DE LA COUR DE RECREATION ET RAJOUT D'UNE LUMIERE AU TABLEAU DE LA CLASSE POUR L'ECOLE DE SAINTE FOY LA LONGUE ( DE 2021 011)

Poursuivant les travaux déjà effectués lors du précédent mandat, le Conseil Syndical souhaite rénover le mur de la cour de récréation et le portail, donnant accès à l'école. Au même temps le Conseil souhaite rajouter une lumière au niveau tableau pour le confort des élèves.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical un « **Projet de rénovation mur / portail de la cour de récréation et rajout d'une lumière au tableau de la classe pour l'école de Sainte Foy la Longue** » détaillé comme suit :

**Ecole de Sainte Foy la Longue**

- Rénovation mur/portail : 5 249.00 €
- Electricité du tableau : 1 386.00 €

- Mise aux normes incendie : 488.01 €

APRES en avoir délibéré A L'UNANIMITE, le Conseil Syndical décide d'adopter :

- Les devis estimatifs des travaux prévus pour 7 123.01 € HT
- Décide de demander une subvention auprès du Département de la Gironde
- Ratifie le plan de financement suivant :
  - Département Gironde 50% Coef. 1.14 4 060.11 €
  - Autofinancement 3 062.90 €
- De mandater Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches correspondantes

### DETR - RENOVATION DE LA CLASSE ET DE LA CANTINE DE L'ECOLE SAINT LAURENT DU BOIS ( DE 2021 012)

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et leur donner une ambiance du travail conviviale, le Conseil Syndical souhaite rénover les deux salles par une mise en peinture/revêtement mural et renouvellement des sols, dégradés à certains endroits. Afin d'effectuer ces travaux, les radiateurs, fortement écaillés, doivent être également démontés et repeints. Vu l'encastrement dans le mur de l'appareillage électrique, il semble opportun de le remplacer pour le mettre en applique avant de peindre. Ainsi, toute intervention future n'abîmera pas le mur et la peinture. Il est également prévu de changer les néons au plafonds en les remplaçant par des bloc leds.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical un « **Projet de rénovation de la classe et de la cantine de l'école de Saint Laurent du Bois** » détaillé comme suit :

#### **Ecole de Saint Laurent du Bois**

- Sol classe et cantine : 8 668.93 €
- Peinture classe et cantine : 8 769.74 €
- Electricité classe et cantine : 2 350.00 €
- Dépose / pose du chauffage : 1 880.00 €
- Mise aux normes incendie : 315.35 €

APRES en avoir délibéré A L'UNANIMITE, le Conseil Syndical décide d'adopter :

- Les devis estimatifs des travaux prévus pour 21 984.02 € HT
- Décide de demander une subvention auprès de la DETR
- Ratifie le plan de financement suivant :
  - DETR 35% 7 694.40 €
  - Autofinancement 14 289.62 €
- De mandater Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches correspondantes

### DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - DEMANDE DE SUBVENTION "RENOVATION DE LA CLASSE ET DE LA CANTINE DE L'ECOLE SAINT LAURENT DU BOIS" ( DE 2021 013)

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et leur donner une ambiance du travail conviviale, le Conseil Syndical souhaite rénover les deux salles par une mise en peinture/revêtement mural et renouvellement des sols, dégradés à certains endroits. Afin d'effectuer ces travaux, les radiateurs, fortement écaillés, doivent être également démontés et repeints. Vu l'encastrement dans le mur de l'appareillage électrique, il semble opportun de le remplacer pour le mettre en applique avant de peindre. Ainsi, toute intervention future n'abîmera pas le mur et la peinture. Il est également prévu de changer les néons au plafonds en les remplaçant par des bloc leds.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical un « **Projet de rénovation de la classe et de la cantine de l'école de Saint Laurent du Bois** » détaillé comme suit :

#### **Ecole de Saint Laurent du Bois**

- Sol classe et cantine : 8 668.93 €
- Peinture classe et cantine : 8 769.74 €
- Electricité classe et cantine : 2 350.00 €
- Dépose / pose du chauffage : 1 880.00 €
- Mise aux normes incendie : 315.35 €

APRES en avoir délibéré A L'UNANIMITE, le Conseil Syndical décide d'adopter :

- Les devis estimatifs des travaux prévus pour 21 984.02 € HT
- Décide de demander une subvention auprès du Département de la Gironde
- Ratifie le plan de financement suivant :
  - Département Gironde 50 % Coef. 1.19 13 080.49 €
  - Autofinancement 8 903.53 €
- De mandater Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches correspondantes

## **Autres points**

### **Goûters du matin**

Sandrine LE DREFF présente un projet de « goûter du matin » qui s'appuie sur son expérience d'enseignante. Ce goûter présente un intérêt pour certains enfants qui se lèvent tôt ainsi que pour ceux qui petit-déjeunent très peu. Il se composerait de fruits secs et oléagineux et permettrait une pause ressource à distance minimale de 2 heures du repas du midi. Il s'agit également de permettre de favoriser une ouverture au goût.

Ce projet est mis en réserve du fait des contraintes sanitaires actuelles. Cependant il sera abordé lors des questions diverses du prochain conseil d'école en terme de proposition d'idées. Un étude des coûts sera ensuite réalisée.

### **Point sur les effectifs**

82 (+2) effectif futur 70 dont hors communes 5 élèves.

Frais de scolarisation hors communes : le Conseil syndical vote le maintien du paiement des frais de scolarisation pour les communes qui n'ont pas d'école.

Par ailleurs si les communes possèdent une école, la demande de paiement s'étudiera au cas par cas.

### **Produits d'entretiens**

Le conseil syndical accepte d'établir une convention pour l'achat des produits d'entretien avec la commune de Sainte-Foy-la-Longue qui facture par la suite au RPI.

Les autres communes effectuent l'achat directement au nom du RPI.

L'harmonisation des pratiques fera l'objet d'une réunion entre Maires / VP et secrétaires.

Colin Sheriffs rappelle que le RPI possède un compte à Leclerc Langon, Super U Sauveterre et Bodi.

Henri Joanchicoy, fait part que la commune de Sainte-Foy-la-Longue demande de pouvoir changer le robinet du bac à vaisselle par un modèle plus ergonomique ; ce qui est accepté par le conseil syndical.

### **Convention d'occupation du Pôle Enfance par la Halte garderie itinérante**

À propos de la convention d'occupation du pôle enfance par la halte-garderie itinérante de la CDC du Réolais, il est convenu d'accepter une facturation aux horaires réels qui se sont amenuisés, en raison de la situation sanitaire, il y aura donc une baisse du loyer de 1362 € à 799 €. La convention est votée à l'unanimité.

### **Normes sécurité incendie / extincteurs**

Le conseil syndical décide de prendre en charge la mise aux normes sécurité incendie du pôle enfance ainsi que des 3 écoles.

Mme Julie FERNANDES se chargera dans un premier temps de contacter APS pour des prises de rendez-vous dans chaque école. Un devis par la même société a été déjà établi par l'APS. Le conseil confirme que les devis APS soient utilisés pour les demandes de subventions mais demande une mise en concurrence entre plusieurs sociétés pour les travaux finaux. Mme Julie FERNANDES se chargera dans un deuxième temps de faire les devis avec d'autres entreprises.

Pascale Guagni rappelle le caractère obligatoire de la formation à la manipulation des extincteurs

pour le personnel et indique que ces formations existent sur le CNFPT.

### **Formation à la remise en chauffe des plats**

M. Colin SHERIFFS présente un devis de 840 € pour les 3 agents et indique que cette formation n'est pas obligatoire. Le conseil syndical demande d'autres devis de formation avant de prendre la décision de former les agents. Mme Julie FERNANDES s'en occupe.

### **Les règlements intérieurs pour la cantine et le bus**

Ils ont été réalisés suite au dernier Conseil d'école. M. Colin SHERIFFS propose de les envoyer aux membres du syndicat pour validation lors du prochain Conseil Syndical.

Mme Pascale GUAGNI-LE MOING souhaite informer de la Charte de laïcité afin de pouvoir reprendre la question des repas de substitution, qui sera de nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil syndical. Cette charte sera envoyée par mail à tous les membres du Conseil Syndical.

### **Travaux et demande de subventions 2021**

Les 3 projets sont votés à l'unanimité ainsi que l'autorisation de demande de subventions. Les devis concernant la mise au norme incendie pour les trois écoles seront rajoutés aux montant des demandes de subventions.

Mme Pascale GUAGNI-LE MOING demande de faire rajouter la mise aux normes accessibilité PMR du pôle enfance. M. Colin SHERIFFS propose de l'intégrer dans un prochain projet de Pole enfance qui engloberait d'autres travaux comme l'aménagement de la place extérieure, très en pente aujourd'hui.

## **Questions diverses**

M. Colin SHERIFFS annonce que le Compte de gestion sera demandé à la Trésorerie permettant le vote au budget primitif février. Puis, il explique que la Trésorerie propose de rajouter un prévisionnel pour les impayé de la somme de 1622 € sur le budget, ce qui correspond aux dettes supérieures à 2 ans.

M. Henri JOANCHICOY informe du contrôle APAVE des jeux extérieurs. Mme Cécile JOLY questionne sur le contrôle APAVE général qui sera à faire chiffrer. Le Conseil demande de mettre dans le budget le chiffrage du contrôle APAVE des jeux extérieurs.

### **Informations périscolaires :**

Mme Julie FERNANDES informe du départ de Marina le 19 janvier en congé maternité, Manon est arrivée en binôme sur 2 semaines avant de prendre le relais pendant la durée du congé maternité.

Elle présente le projet d'embellissement des jardinière.

Mme Pascale GUAGNI-LE MOING expose le projet coin nature biodiversité de Mr Didier DELCAMPO sur le site de l'école de Saint-André-du-Bois accessible au périscolaire.

M. Henri JOANCHICOY adresse ses remerciements à Marina de la part du conseil municipal de Sainte-Foy la longue pour les confections de carte de vœux par les enfants en cadeau aux aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15.

<i>AIMASSO Geneviève</i>	<i>CLAISSE Inès Excusée</i>	<i>DESPAGNE Vincent</i>	<i>DUARTE Nelly</i>
<i>FERNANDES Julie</i>	<i>GUAGNI - LE MOING Pascale</i>	<i>JOANCHICOY Henri</i>	<i>JOLY Cécile</i>
<i>LE DREFF Sandrine</i>	<i>LORENZON Franck</i>	<i>RUSCH Sébastien</i>	<i>SHERIFFS Colin</i>